

N°DBCA-2023-019

- Membres théoriques :  
5
- Membres en exercice :  
5
- Membres présents :  
4
- Votants :  
4



**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE LA SEINE-MARITIME**

---

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

**FOURNITURE D'EMETTEURS RECEPTEURS ET D'EQUIPEMENTS ASSOCIES**

Le 06 avril 2023, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 21 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 4 membres présents, le Bureau peut valablement délibérer.

**ETAIENT PRESENTS**

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Monsieur Nicolas BERTRAND, 1<sup>er</sup> Vice-Président
- Monsieur Bastien CORITON, 3<sup>ème</sup> Vice-président
- Monsieur Julien DEMAZURE, 5<sup>ème</sup> membre

**ETAIT ABSENTE EXCUSEE**

- Madame Louisa COUPPEY, 2<sup>ème</sup> Vice-présidente

*Délibération affichée le :*

*et retirée de l'affichage le :*

*Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :*

| <b>Projet d'établissement</b> |                                   |   |
|-------------------------------|-----------------------------------|---|
| <b>Les Politiques</b>         | <b>Les Axes Stratégiques</b>      | <b>Les Segments de Travail</b>  |
| Ressources et moyens          | Adapter les équipements au besoin | Doter le Sdis d'équipements efficaces, efficaces, simples et résistants |

\*

\*\*

Vu :

- le code de la commande publique,
- la délibération du Conseil d'administration n°DCA-2021-030 du 06 septembre 2021 portant délégation du Conseil d'administration au Bureau.

\*

\*\*

Afin de maintenir les capacités de communication des sapeurs-pompiers lors des différentes interventions, permettant ainsi d'intervenir de manière plus sécurisée et plus efficace, le Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime est équipé de différents moyens de communication tel que :

- Téléphonie,
- Bips POCSAG,
- ANTARES,
- Emetteurs récepteurs numérique (tactique de niveau 5), intégrés directement sur les casques de protection, utilisés par les binômes d'attaques, lors des interventions de lutte contre le feu,
- Emetteurs récepteurs VHF marine, équipant les équipes de secours aquatique.

Le présent marché, concerne le renouvellement, ainsi que la maintenance des deux derniers types d'équipements.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 20 janvier 2023 au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP).

La date limite de remise des offres était fixée au 23 février 2023 à 12h00.

La procédure de passation utilisée est celle de l'appel d'offres ouvert, en application des articles articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R. 20161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande publique.

La consultation concerne la mise en place d'accords-cadres mono-attributaire, exécutés par l'émission de bons de commande, d'une durée d'un an, reconductible 3 fois.

Les montants annuels sont les suivants :

| Lot(s) | Désignation   | Montant annuel |                 |
|--------|---|----------------|-----------------|
|        |   | Minimum        | Maximum         |
| 1      | Fourniture d'émetteurs récepteurs portatifs numériques avec équipements de tête, accessoires et la maintenance curative | Sans minimum   | 150 000,00 € HT |
| 2      | Fourniture d'émetteurs récepteurs portatifs VHF marine  | Sans minimum   | 10 000,00 € HT  |
| 3      | Fourniture d'émetteurs récepteurs VHF marine fixe   | Sans minimum   | 4 000,00 € HT   |

Les critères de jugement des offres définis dans le cadre de la consultation sont les suivants :

Concernant le lot n°1 :

| N°  | Description                 | Pondération |
|---|-----------------------------|-------------|
| 1   | Prix                        | 40 points   |
| 2   | Délai de livraison          | 10 points   |
| 3   | Test des appareils proposés | 50 points   |
| Pondération totale des critères d'attribution : |                             | 100         |

Concernant les lots n°2 et n°3 :

| N°  | Description       | Pondération |
|---|-------------------|-------------|
| 1   | Prix              | 40 points   |
| 2   | Valeur technique  | 50 points   |
| 3   | Durée de garantie | 10 points   |
| Pondération totale des critères d'attribution : |                   | 100         |

Une seule offre a été reçue pour l'ensemble des lots, il s'agit de celle de la société EMG.

\*

\*\*

*La commission d'appel d'offres, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, s'est prononcée le 06 avril 2023 et a attribué les accords-cadres à la société EMG pour les montants minimum et maximum indiqués ci-dessus.*

\*

\*\*

*Sur le rapport remis sur table et après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier et autorisent le président à signer tout avenant sans incidence financière ou en moins-value ou générant une plus-value inférieure à 5% du montant du marché initial avec les sociétés retenues par la Commission d'appel d'offres.*

**Le Président du Conseil d'administration,**

Signé électroniquement, le 07/04/2023  
Andre GAUTIER, Président CASDIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20230406-DBCA-2023-019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023

Affichage : 07/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



**André GAUTIER**